

## CHAPITRE 5

# LA VULNÉRABILITÉ DE LA FAMILLE

Chaque année, le Secours catholique, les restos du coeur et bons nombres d'associations accueillent et accompagnent des familles en situations de pauvreté. La progression est constante malgré les 690 milliard d'euros consacrés par la France à la protection sociale, soit un tiers de son PIB. La pauvreté s'élève à un taux alarmant de 14,1% dans le pays: plus de 2,5 millions de foyers sans ressources bénéficient du Revenu de solidarité active (RSA) soit 551 euros pour vivre. Compte tenu de la composition moyenne des familles, ce sont environ près de 5 millions de personnes qui sont concernées par la précarité.

### LES ENFANTS PAUVRES

---

L'expression « enfants pauvres » n'a pas de sens réel, elle seulement un chiffre qui désigne la pauvreté des parents. Ainsi on dit que 1,8 million de personnes pauvres sont des enfants et des adolescents soit un gros tiers de l'ensemble des cinq millions de personnes pauvres. La situation des enfants est ainsi donnée car elle est le reflet de ce que sont les parents, démunis et disposant de revenus insuffisants.



Les enfants pauvres – 1 sur 5 en France – sont touchés par le stress et la souffrance de leurs parents lorsque ceux-ci sont confrontés au problème du chômage ou à une baisse significative de leurs revenus. Alimentation, lieu de vie, santé, loisirs, temps passé avec les parents : la précarité affecte tous les champs de l'existence et par conséquent influe sur le bien-être des enfants. On retrouve des lieux de souffrance comme la santé physique avec les carences alimentaires ou du retard dans l'accès aux soins... – mais aussi des souffrances psychiques qui se manifestent par une baisse des résultats scolaires, de l'anxiété, un sentiment d'insécurité et parfois de la honte. Et peu à peu renfermement sur soi et exclusion sociale sont souvent les conséquences pour ces enfants vivant dans des familles en situation de précarité.

En France, les enfants pauvres vivent souvent avec un parent sans emploi ou en emploi précaire (CDD, intérim, emploi aidé) ou bien dans une famille où aucun parent ne travaille. Souvent aussi la famille est monoparentale.

Ce risque de pauvreté des enfants est d'autant plus élevé que le niveau d'études des parents est faible. **Les enfants d'immigrés** sont particulièrement exposés à un risque de pauvreté élevé.

Enfin, le risque de pauvreté est également lié au nombre de frères et sœurs à la charge des parents vivant dans le foyer. On estime que le risque de pauvreté augmente à partir du troisième enfant.

## LES FAMILLES MIGRANTES

---

Dans notre société faite de mouvements migratoires constants, il semble nécessaire de trouver de nouvelles solutions à un état de fait réel et semble-t-il irréversible. Sans aucune considération politique ni d'avis personnel le professionnel de la petite enfance doit savoir quelle est la situation de ces familles et les difficultés rencontrées pour les enfants. Le choc entre la culture d'origine et celle du pays d'accueil provoque souvent des tensions dans les familles de migrants. Entre les membres de la famille mais aussi vis-à-vis de l'extérieur, qui ne reconnaît pas comme valables les codes et coutumes d'origine.

### 1 COMPRENDRE LA VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT MIGRANT

Changer de pays, changer « de monde » pour l'enfant, changer de culture et changer d'amis est pour des enfants migrants un vrai traumatisme qui développe leur vulnérabilité. En situation transculturelle, certains enfants ont des difficultés pour intégrer culture d'origine et culture du pays d'accueil. Des chercheurs ont constaté que « *L'enfant de migrant qui grandit en situation transculturelle acquiert par conséquent une structuration*

**culturelle construite sur un clivage**, c'est-à-dire une **séparation entre deux mondes de nature différente** et qui entretiennent parfois des relations conflictuelles. Cette structuration est forcément incertaine et fragile, car non homogène. Pour grandir, l'enfant de migrant doit construire patiemment un nécessaire clivage **entre le monde lié à la culture familiale et le monde du dehors**. »

## La loi et l'enfant mineur

L'enfant âgé de moins de 18 ans entré même illégalement sur le territoire français n'a pas besoin de titre de séjour et ne peut être expulsé. Tout mineur isolé doit être protégé et pris en charge. La prise en charge peut se faire :

- Soit par des associations qui peuvent aider à faire les démarches, comme France Terre d'Asile, Enfants du Monde Droits de l'Homme, ...
- L'adolescent peut une lettre en recommandé avec avis de réception (en conservant une copie de la lettre) - au Tribunal pour enfants pour demander une protection. Ceci peut permet d'être pris en charge par l'ASE
- La reconnaissance du statut de mineur oblige à avoir un hébergement, être soigné et être inscrit à l'école.



## Parents en situation de handicap et enfants

Ce qu'il faut savoir sur la famille dont les parents sont en situation de handicaps.

L'augmentation du nombre de situations familiales présentant une fragilité due à un handicap physique ou à des déficiences intellectuelles d'un des membres de la famille a conduit à une réflexion concernant le champ de la protection de l'enfance cela afin de proposer une offre de service au plus près des besoins des familles accompagnées.



Il ne faut pas aborder le sujet par un regard négatif sur l'enfant. Le fait de vivre avec des parents en situation de handicap ne le rend pas moins heureux qu'un autre. Par contre il est utile de savoir ce que donne l'état aux personnes en situation de handicap

et les aides qui permettent de soutenir et accompagner les parents dans leur tâche au quotidien. Ceci implique de connaître le statut de la personne en situation de Handicap. De très nombreuses associations accompagnent les parents, des recherches sur internet sont très utiles pour qui est intéressé par ce sujet.

## 2 SOLUTION

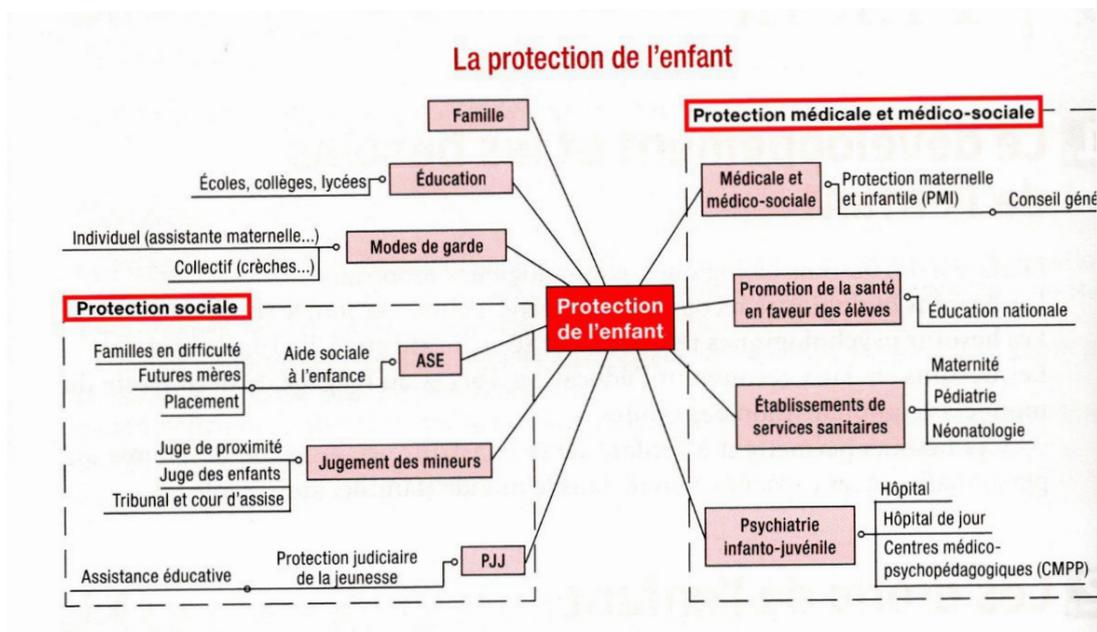
La lutte contre la pauvreté des enfants est donc indispensable du point de vue de la justice et de la cohésion sociale. La branche famille de la sécurité sociale est directement concernée.

Sa politique petite enfance explicite et fortement institutionnalisée vise les jeunes enfants âgés de moins de 6 ans dans une triple perspective : éveiller et socialiser, faciliter l'articulation entre la vie familiale et professionnelle de leurs parents, et lutter contre les exclusions sociales

Au-delà de leur mission éducative, **les crèches sont souvent le seul espace extérieur au milieu familial que connaissent les enfants avant leur scolarisation. Lieux d'écoute, d'échanges et de prise en charge** pour toutes les familles, en particulier les familles vulnérables qui se retrouvent souvent isolées socialement, elles permettent aussi de dépister les risques précoces.

A côté se trouvent les structures nombreuses qui feront l'objet d'une étude particulière.

### Tableau récapitulatif



---

## Actualité

---

### Migrants : la France a le devoir d'agir pour les mineurs isolés

ÉDITORIAL

#### Le Monde

Editorial. Alors que le nombre de « mineurs non accompagnés » a doublé en trois ans, il est temps d'engager une politique volontariste au niveau national, quelles que soient la répartition des tâches entre l'Etat et les départements.

Publié le 14 août 2019 à 11h33

**Editorial du « Monde ».** Le phénomène prend, ces dernières années, une ampleur tout à fait inhabituelle : de plus en plus de migrants arrivent en France alors qu'ils sont encore mineurs, et seuls. D'Afrique, du Moyen-Orient ou d'Afghanistan, ils tentent l'aventure de l'exil plus jeunes qu'auparavant. Les mineurs pris en charge sont passés de 200 il y a vingt ans à 41 000 en 2018, selon l'Assemblée des départements de France (ADF), dont les administrations sont chargées de la protection de l'enfance (17 022 ont été officiellement reconnus mineurs en 2018, d'après le ministère de la justice).

Ces jeunes migrants relèvent de deux catégories. Tandis que ceux venus du Moyen-Orient et d'Asie centrale cherchent davantage à échapper au contrôle de l'administration et aux structures d'accueil, leur ambition étant de traverser la Manche pour aller en Angleterre, ceux venus d'Afrique subsaharienne (dont une forte proportion arrivent de Guinée), et qui le plus souvent parlent déjà français, veulent au contraire rester en France, y être pris en charge et y trouver au plus vite un travail.

Le nombre de ces « mineurs non accompagnés » (MNA) a doublé en trois ans, voire triplé dans certains départements. Si la tranche d'âge majoritaire est celle des 16-18 ans, 15 % d'entre eux ont moins de 15 ans et 40 % moins de 16 ans. Les défis sont donc considérables pour les départements. Outre la question à la fois légale et morale de la protection de l'enfant, les coûts ont explosé, atteignant 2 milliards d'euros en 2018. Les structures d'accueil sont souvent inadaptées, et certaines villes peinent à trouver du personnel d'accompagnement qualifié.

#### Une question sensible

L'Assemblée des départements de France (ADF) ne cesse, depuis trois ans, de tirer le signal d'alarme. Deux sujets préoccupent particulièrement les élus départementaux : d'une part, une participation financière de l'Etat encore très faible (de l'ordre de 140 millions d'euros en 2018) ; d'autre part, la question de savoir s'il est pertinent de confier aux départements le pouvoir de trancher sur qui est mineur et qui ne l'est pas.

Le rapport de la députée de la Nièvre Perrine Goulet (LRM) sur l'aide sociale à l'enfance posait, en juillet, la question de « *la pertinence du conseil départemental comme opérateur de l'Etat* » sur ce sujet sensible. Le gouvernement n'envisage toutefois pas de recentraliser des compétences qui pourraient effectivement relever du pouvoir régional.

Peu après son élection, le président Emmanuel Macron avait promis à l'ADF que l'Etat prendrait en charge 100 % des coûts liés à l'accueil de ces jeunes. Or sa participation stagne autour de 15 %. Un groupe de travail mis en place par le secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Adrien Taquet, doit rendre un avis sur la répartition territoriale des MNA d'ici à la fin de l'été.

Face à une situation qui se dégrade d'année en année, il est impératif que la France n'abandonne pas ces milliers de mineurs à leur sort. Ils sont des proies particulièrement fragiles pour des réseaux criminels ou risquent, sans prise en charge adéquate, de tomber dans la petite délinquance.

Il est également impératif de dialoguer avec leurs pays d'origine, Guinée en tête, pour tenter de comprendre les sources du problème, et d'adapter l'aide au développement. L'explosion du phénomène doit de toute façon, quelles que soient les décisions prises et la répartition des tâches, relever d'une politique volontariste au niveau national.



## ***Entraînez-vous !***

*Corrigés en fin d'ouvrage*

### **EXERCICE 1**

1. Qu'appelle-t-on les stéréotypes de genre et que faire pour y remédier dans une crèche ?
2. L'enfant mineur migrant peut-il être expulsé ?
3. Qui sont les enfants pauvres ?